

Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 23 décembre 2014

Séance ouverte à 19h27 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter ; Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Échevin(e)s/Schepenen ; Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Abdullah Mohammad, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ; Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Absents/Afwezig : M./Dhr. Medhoune, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, M./Dhr. Roekens, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden.

Mme Warnotte sera la première à voter ce soir.

M. le Président : Il y a des points complémentaires à inscrire en urgence. Ils sont motivés par le fait que ce sont des dossiers urgents pour lesquels nos services ont fait le maximum pour les préparer à temps mais il y a eu des accidents avec un des bâtiments de la commune et il y a d'autres éléments.

- Point 31 : étude prospective concernant le quartier Nord avec la mission complémentaire. Une étude est en cours sur le quartier Nord pour la rénovation urbaine du quartier et pour redéfinir la Place de la Constitution dans le quartier.
- La tour Astro : Interpellation de M. Balsat.
- Points rajoutés à huis-clos : horodateur et parking communal.

Mme Genot : N'est-ce pas bizarre de modifier un contrat à huis-clos ?

M. Mouhssin : Je vois 7 dossiers supplémentaires rajoutés au huis-clos. Ce n'est pas possible, dans ces conditions, d'étudier ces dossiers et de voter. Comment analyser et étudier des conventions que vous déposez maintenant sur notre bureau ? Sur l'intervention de M. Balsat, c'est une question d'actualité, il n'est pas nécessaire de l'ajouter à l'ordre du jour.

M. le Président : Vous aurez toutes les explications nécessaires tout à l'heure. Concernant M. Balsat, je propose que le point soit retiré de l'ordre du jour.

M. Mouhssin : Je souhaiterais un vote sur les différents points ou qu'on ait une explication point par point sur les raisons de l'urgence. Je peux comprendre que, dans certains cas, ça ne puisse pas attendre le Conseil de janvier, mais dans d'autres cas, j'ai du mal à comprendre l'urgence.

M. le Président : L'étude prospective, le budget existe, si nous ne l'engageons pas maintenant nous n'aurons pas la possibilité de l'engager l'année prochaine. Pour les dossiers concernant les conventions, il s'agit de sécurité juridique dans l'intérêt de la Commune. Pour les autres dossiers sur les contentieux, ils doivent être réglés à un moment ou à un autre. Nous avons préféré les proposer maintenant.

Mme Warnotte : Je ne comprends pas votre réaction à propos de l'interpellation de M. Balsat. Il n'y a pas de délai demandé pour les interpellations.

M. Balsat : J'ai eu un problème technique quand j'ai voulu introduire mon interpellation. Je pensais l'avoir introduite mardi avant minuit, alors que le Secrétaire communal l'a reçue le samedi suivant.

M. le Président : Pour les questions écrites, les membres du Conseil ont le droit de poser au Collège des questions écrites écrites et de faire des interpellations concernant l'administration de la Commune. Il est répondu aux questions écrites dans le mois de la réception par le Bourgmestre ou celui qui le remplace. Lors de chaque réunion du Conseil, une fois terminé l'examen des points de l'ordre du jour de la séance publique, le Président accorde la parole aux membres du Conseil qui la demandent afin de poser des questions orales au Collège.

Le premier vote concerne le point 31.

Mme Genot : Depuis combien de temps sait-on que l'on doit faire ça ?

M. le Président : Depuis 2 semaines. Quand on travaille en temps réel, on évalue. Si on estime que le travail n'est pas suffisant et qu'il nécessite des compléments, on décide d'étendre l'addition. On le fait dans le budget 2014 pour ne pas chercher de l'argent dans le budget de l'année prochaine.

Vote : Point ajouté par 18 voix et 6 abstentions.

Mme Warnotte : Dans ce cas-ci l'urgence n'est pas motivée. Le fait d'avoir fait voter ce point et de l'avoir rajouté en soi-disant urgence au Conseil reflète la mauvaise gestion que vous faites de la Commune.

M. Clerckx : Je comprends que vous ne vouliez pas perdre ce budget, mais d'un point de vue juridique l'urgence est difficilement défendable.

M. le Président : Pour les points 49, 50 et 51 il s'agit d'honorer des factures.

M. Mouhssin : Pourquoi ne pas reporter le point à janvier ?

M. le Président : Il y a un impact budgétaire, il s'agit du paiement de factures. Pour nous l'urgence c'est d'utiliser au mieux les moyens de la Commune afin de pouvoir utiliser les articles budgétaire du budget 2014.

Mme Warnotte : Donc, si je comprends bien, les factures auraient dû être payées depuis longtemps et vous voulez éviter de faire une révision budgétaire l'année prochaine parce que vous n'aviez pas prévu ça dans le budget 2015 ? Si l'argent existe cette année-ci, il existera l'année prochaine.

M. le Président : Les dépenses sont prévues, mais la transaction nécessite du temps. Si on ne paie pas cette année, on doit gonfler l'article budgétaire en 2015, donc on perd de l'argent.

Mme Warnotte : Vous nous expliquerez pourquoi les factures n'ont pas été payées.

M. Clerckx : On oublie qui est derrière ces factures. Je n'attendrais pas que ces gens soient payés.

Vote : Points ajoutés par 20 voix et 4 abstentions.

M. Mouhssin : Nous nous sommes abstenus, ça ne signifie pas que nous voterons contre le point et le paiement des factures. Que des entreprises doivent mener une bataille juridique pour récupérer leur argent, c'est la signification de notre abstention.

Vote : Point 52 ajouté par 20 voix et 4 abstentions.

M. le Président : Les points 53 et 54 s'expliquent par la sécurité juridique pour protéger l'intérêt communal. Si la décision qui a été prise au niveau du Collège n'est pas entérinée lors du premier Conseil et que nous entrons dans l'année, nous aurons un problème.

Vote : Points ajoutés à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2014 ; approbation.

M. Neve : Lecture des décisions de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2014.

M. Mouhssin : La dernière fois, vous avez pris note du nom de trois personnes qui demandent toujours de recevoir les notes.

M. Clerckx : Je souhaite aussi recevoir des notes papier.

Adopté / Aangenomen.

2. Conseil de l'Aide sociale ; remplacement d'un membre.

M. le Président: M. Thomas Bomans a motivé sa démission du Conseil de l'Aide sociale parce qu'il travaille à l'armée. Il y a une incompatibilité avec son travail. Il est remplacé par M. Johan Brisaert. Ses suppléants sont remplacés par Kenan Aydogan, premier suppléant, et Josiane Desmet, deuxième suppléante.

M. Mouhssin: Sur l'incompatibilité, je connais des gens qui travaillent à la Défense Nationale et qui sont Conseillers communaux.

M. le Président: Il y a eu une nouvelle modification de la réglementation, c'est pour ça que M. Bomans a mis au courant le Conseil de son intention de démissionner. Nous n'avons pas voulu le mettre en difficulté par rapport à son engagement.

Adopté / Aangenomen.

3. Convention relative à l'utilisation de la morgue du Centre Hospitalier Universitaire Saint-Pierre.

Approuvé/Aangenomen.

4. Personnel communal non-enseignant ; statut pécuniaire au 1^{er} janvier 1995 ; revu de décision.

Approuvé/Aangenomen.

5. Collaborations intercommunales ; développement des activités du GTIU RH BXL ; participation 2015.

Approuvé/Aangenomen.

6. Comités de Quartier ; subsides ; exercice 2014 ; répartition.

Approuvé/Aangenomen.

7. Convention prise entre l'État fédéral et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral pour la période 2014-2015.

Approuvé/Aangenomen.

8. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi communale.

Mme Warnotte : Il y a quelques temps, j'avais fait une interpellation sur les boxes à vélo. J'ai vu que la Commune avait fait l'achat de boxes à vélo pour un budget de 20 000€. Quelles seraient les places de ces boxes à vélo ? Combien de boxes à vélo sont concernés ? Dans mon interpellation, j'avais souligné l'intention de certaines communes Bruxelloises de faire construire ces boxes par des sociétés spécialisées ou des sociétés d'insertion professionnelle. Nous avons, dans la Commune, le STIC qui travaille extrêmement bien. A la place d'acheter des boxes, n'aurions-nous pas pu les faire construire par des STIC ?

M. le Président : Le programme sera défini au début de la semaine prochaine. Il y a des propositions pour lesquelles le Collège doit trancher.

Mme Genot : Si on doit faire un appel, y aura-t-il un critère social dans l'appel, afin que les entreprises d'économie sociale soient privilégiées ?

M. Mouhssin : Des personnes ont téléphoné à la commune. On avait estimé à quatre le nombre de boxes à vélo. Trois auraient déjà trouvé de la place.

M le Président : Le Collège n'a pas encore décidé des espaces, ce sont des habitants qui ont pris des initiatives.

Adopté / Aangenomen.

9. Règlement redevance relatif au stationnement réglementé dans l'espace public ; approbation.

M. le Président : Le Gouvernement Régional a adopté une nouvelle ordonnance en 2013, qui nécessite l'adaptation des communes. On est pleinement resté dans l'esprit de l'ordonnance dans le cadre des propositions ci-présentes. Je pense notamment aux zones rouges, vertes, de livraison. Par rapport aux zones de tolérance avec notamment les riverains qui habitent dans des zones à cheval avec une autre commune, nous restons dans l'équilibre. On a beaucoup plus de rues en commun avec Schaerbeek, dans lesquelles les riverains ont la possibilité de stationner des deux côtés. La carte de riverain reste au même prix : 5€ pour la première, 50€ pour la seconde, 200€ pour la troisième. Pour ce qui concerne la carte de dérogation pour les entreprises ou les indépendants, on a décidé d'emboîter le pas de la Région. Pour les 5 premières cartes, c'est 150€, de la sixième à la vingtième, c'est 250€, de la vingt-et-unième à la trentième, 500€, et au-dessus de la trentième, 600€. L'idée est de porter une attention accrue vers les petites entreprises et de demander une contribution

plus forte aux grandes entreprises. Pour les commerces ambulants, c'est 75€ pour un jour, 150€ pour deux jours et 350€ pour sept jours. Par rapport aux institutions locales, la ligne que nous défendons est de permettre à tous ceux qui travaillent dans les domaines tels que les crèches, le CPAS, la Commune, la Police locale, l'enseignement, c'est 75€ pour le stationnement. Une innovation tient à une redevance de 3€ pour des cartes de visiteurs, destinées, par exemple, aux familles, aux amis, etc. C'est une carte à gratter d'une valeur de 3€ par jour, à utiliser jusqu'à 20 fois sur l'année. Il y aura aussi une carte de dérogation pour les prestataires de soins, à 200€ et 75€ lorsqu'il s'agit d'une urgence. Les dérogations concernant les voitures partagées de type Cambio s'élèvent à 5€.

Mme Genot : Quelle est la perte budgétaire estimée ? Il n'y a pas beaucoup de grosse société à Saint-Josse qui contribueraient.

M. le Président : On risque d'avoir des montants considérables qui vont rentrer de la part des grandes entreprises. Autre chose que je n'ai pas dit, c'est que l'ordonnance régionale prévoyait un dispositif qui nous faisait peur : la sectorisation, pour éviter qu'il y ait des problèmes de frontières entre une commune et l'autre. Il était prévu que la Commune soit divisée en plusieurs entités. Comme nos voisins ne l'ont pas fait il nous était difficile de le faire tous seuls. Nous serons attentifs à l'évolution du dossier. En attendant, nous continuons avec un seul secteur.

M. Mouhssin : Je trouve le système de grattage assez innovant, intéressant, positif. Par contre, 5€ pour des voitures partagées, c'est un mauvais message.

Adopté / Aangenomen.

10. Règlement taxe en matière de propreté publique 2015-2018 ; adaptation.

M. Balsat : Sur les incivilités, ça concerne aussi les gens qui crachent ou qui jettent leur mégot ? Mettra-t-on des cendriers urbains en ville ?

M. le Président : Nous allons équiper la ville de cendriers urbains dans les endroits fréquentés et en parlerons aux commerçants.

M. Balsat : Ne faudrait-il pas prévoir à certains endroits des petits sacs pour les excréments canins ?

Mme Genot : En matière de propreté publique, je salue le fait qu'on aie plus de poubelles dans l'espace public. Mais il y a de grosses lacunes. Il y a un découragement de certains travailleurs qui mettent des amendes et qui voient qu'on fait sauter des amendes. Par le passé, il y avait déjà du laxisme en la matière. Il est important que les taxes ne soient pas trop élevées mais effectivement perçues. Il est important que le signal soit que l'on paie.

M. Mouhssin : Serait-il possible de nous dire quelles sont les principales différences entre le nouveau et l'ancien système ? Je tire mon chapeau à l'échevin de la propreté. On sent que la commune est en action mais je souhaiterais tout de même voir quelles sont ces différences.

M. Jabour : Nous avons déjà eu ce débat lors de la présentation du plan propreté. Il y a plusieurs phases. La première phase, c'est la communication et l'information. On a beaucoup travaillé avec l'agence Bruxelles Propreté, les gardiens de la paix ont reçu des formations pour savoir comment intervenir et il y a eu un travail de sensibilisation dans les écoles. L'action propreté montre à la population que la propreté publique est une priorité de ce collège. C'est un travail d'équipe avec

les autres échevins du collège. D'un point de vue matériel, les investissements seront conséquents. Par rapport à cette taxe, nous serons intransigeants. Il s'agissait auparavant d'une simple redevance, aujourd'hui il s'agit d'une taxe. Les opérations avec la Police vont augmenter, plus de gens seront sanctionnés. Puisqu'il s'agit d'une taxe, quand l'agent constate qu'il y a un délit par rapport à la propreté, on informe la Commune par courrier, et au bout de quinze jours, si ce n'est pas payé, la taxe n'est pas envoyée. Le receveur est responsable des actes qu'il pose au niveau des paiements de la Commune. Pour que la taxe soit enlevée, il faut un avis du Conseil.

M. le Président : On a mis des moyens considérables pour la propreté et on va continuer en 2015. C'est la priorité absolue du Collège. On a demandé à tous les fonctionnaires de la Commune de descendre avec nous sur le terrain. Ils ont été sonner à toutes les maisons. J'ai parlé à 6 points pour expliquer l'importance de la propreté. On demande à tout le monde de s'intéresser à la question de la propreté. Quand on travaille aux couleurs de la Commune, on est fier d'y travailler et c'est le message que nous avons voulu porter à la population. Nous allons reporter ce message en 2015. Nous avons prévu deux grandes journées à cet effet. Nous avons aussi décidé de travailler avec toutes les langues. Pour les personnes qui ont un animal domestique, le propriétaire de chien a l'obligation d'avoir un sac avec lui. Certaines communes travaillent avec des partenaires privés qui proposent des sacs gratuitement à l'intention des personnes. Nous avons décidé dans un premier temps de nous attaquer aux mégots de cigarette. Le réseau de corbeilles urbaines s'est densifié. Il est nécessaire pour nous d'avoir une plus grande présence. L'année prochaine, le service de prévention va épauler les brigadiers qui font de la répression. Par rapport à la question technique de M. Mouhssin, nous avons modifié le règlement l'année passée de telle sorte que nous avons augmenté nos tarifications mais nous restons encore en deçà de ce qui est pratiqué à la ville de Bruxelles ou à Schaerbeek.

Mme Warnotte : Dans le point 8, il était question d'acheter des distributeurs de sachets pour 30.000€.

M. le Président : Nous travaillons de front sur les canisites et sur les sachets.

M. Clerckx : Il faudrait faire de la prévention au niveau de la zone de police. Il m'est arrivé à plusieurs reprises de voir des policiers jeter leurs cigarettes par terre.

Adopté / Aangenomen.

11. Contrat de mobilité SJ-017-16ème renouvellement du contrat de mobilité entre la Région Bruxelles-Capitale et la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

M. Mouhssin : Une série de remarques sont faites dans le rapport. Par exemple, le fait de mettre un agent place Saint-Josse plutôt que place Madou.

M. le Président : Nous avons rencontré la Région avec le Ministre Smet, avec qui nous devons trancher en 2015 par rapport au réaménagement non seulement de la place Madou, la rue Scalquin et la chaussée de Louvain, mais aussi la création d'un projet ambitieux pour l'ensemble de l'avenue des Arts.

M. Mouhssin : Vu la situation de la place Rogier, ne mettre personne ce serait la même chose. Les réaménagements actuels nécessitent plus de moyens qu'à l'époque où il n'y avait pas de travaux. Il faut mettre, dans les négociations, des nœuds de circulation qui posent de gros problèmes à cause des travaux. Les rapports qui sont faits doivent permettre l'implémentation des remarques dans les conventions. C'est dû à des travaux qui sont faits par la Région. On ne peut pas demander à la

Commune de gérer ces nœuds de problèmes.

M. Clerckx : Depuis les travaux place Rogier, c'est le massacre. Quand une ambulance veut aller à l'hôpital Saint-Jean en urgence, c'est très compliqué.

Adopté / Aangenomen.

12. Bains de St-Josse asbl ; vérification comptable de l'exercice 2012.

Approuvé/Aangenomen.

13. Fabrique d'Église Sainte-Marie ; compte de l'exercice 2013.

Approuvé/Aangenomen.

14. Fabrique d'Église Saint-Josse, budget de l'exercice 2015.

Approuvé/Aangenomen.

15. Budget communal pour l'exercice 2015 ; douzièmes provisoires no 1.

Approuvé/Aangenomen.

16. Règlement-taxe sur les chambres d'hôtels et de pensions ; modification et renouvellement.

M. le Président : Dans l'accord du nouveau gouvernement Bruxellois, il est prévu que cette compétence de prélever la taxe soit reprise par la Région. J'ai immédiatement fait un benchmark pour savoir qui fait quoi dans le domaine, me disant que c'était l'occasion d'augmenter un peu les recettes communales. Au moment où la compétence passe à la Région, de diminuer le montant. On s'est rendu compte que Saint-Josse prenait beaucoup moins de taxes en comparaison avec d'autres communes comme Saint-Gilles, Schaerbeek ou Evere. Il y a deux grands principes . Le premier principe, c'est que nous avons créé la catégorie des hôtels de moins de 100 chambres et celle des hôtels de plus de 100 chambres, selon le modèle de Saint-Gilles. Nous avons décidé d'augmenter la taxe en fonction du nombre d'étoiles. Pour zéro étoiles, on était à 75€ par an. Pour une étoile on était à 300, alors qu'à Schaerbeek ils sont à 554€, à Evere 700€ et à Saint-Gilles 672€ pour les moins de 100 chambres et 844€ pour les plus de 100 chambres. Nous sommes montés à 360 et 390€. Pour les deux étoiles, c'étaient les mêmes montants pour nous. Pour les trois étoiles on était à 900€, à Evere 1300€, Saint-Gilles, 1363€ pour moins de 100 chambres, 1507€ pour plus de 100 chambres et à Schaerbeek 1440€. Nous avons augmenté à 1050€ pour moins de 100 chambres et 1200€ pour plus de 100 chambres. . Pour les quatre étoiles on était à 1400€, à Saint-Gilles 1718 au dessus de 100 chambres, 1536 en dessous de 100 chambres. A Evere ils sont à 1600€ et à Schaerbeek ils sont à 1882€. Pour les quatre étoiles nous sommes montés à 1650€ et à 1800€. Ce qui nous permet d'avoir une augmentation pour le budget.

M. Clerckx : J'étais assez triste en découvrant ce point. Alors que le Gouvernement Fédéral fait des efforts pour baisser les charges sur les entreprises et que la Région de Bruxelles-Capitale a fixé comme objectif pour le secteur des hôtels 10 millions de nuitées, alors que le secteur hôtelier est un grand pourvoyeur d'emploi à Saint-Josse, que le secteur hôtelier a subi la crise de plein fouet, vous

décidez d'augmenter considérablement les taxes sur les hôtels. C'est 628.000€ que vous allez chercher dans la poche des hôteliers, ce sont des augmentations parfois énormes pour les plus de 100 chambres en trois étoiles. Si on fait le calcul par exemple pour le Sheraton, c'est en gros 960 000€ de taxes hôtel en plus d'autres taxes qu'ils vont devoir payer. Une augmentation de 160.000€ par an. Globalement, vous risquez de tuer la poule aux œufs d'or. Quelle en est la justification ? On faisait mieux, nous allons faire aussi mal que les autres. Ce n'est que quand les autres demandent plus qu'on les copie, je trouve ça dommage. Le plus drôle, c'est que dans la note pour justifier l'augmentation, vous dites que les hôtels bénéficient des infrastructures de la commune. La plupart des hôtels sont sur des voiries régionales et ceux qui sont sur les voiries communales ont les pieds dans la boue.

Mme Genot : On a dit que beaucoup de gens de la commune travaillaient dans ces hôtels. Mais ce n'est pas un secteur où suffisamment de ten-Noodois travaillent. Si un partenariat étroit se fait avec la mission locale, là on pourrait avoir des dérogations à cette réglementation de taxes. La Commune aurait alors intérêt à avoir ces hôtels sur son territoire. Il est important que ce soient les hôtels qui permettent des rentrées ou que des gens y travaillent. Les infos que j'ai réussi à obtenir ces dernières années étaient négatives.

M. Balsat : Je m'inscris dans l'intervention de Mme Genot. Je tiens à dire à M. Clerckx qu'il faut aller chercher l'argent là où il est. Il vaut mieux aller prendre dans la poche de grosses entités plutôt que dans celle des ten-Noodois. L'IPP n'est pas très florissant à Saint-Josse. M. Clerckx, vous dénoncez ce que vous ne dénonciez pas il y a une dizaine d'années.

M. Mouhssin : La raison pour laquelle on décide d'augmenter cette taxe, c'est en vue de la reprise de la taxe par la Région ?

M le Président : On s'est rendu compte que les habitants et la Commune n'avaient pas les recettes qu'ils méritaient. Nous devons profiter de la centralité de la Commune et les recettes doivent servir à équilibrer notre budget. C'est pour éviter que, demain, nous soyons les dindons de la farce. Mme Genot, vous avez raison, nous avons intérêt à travailler avec la Mission locale pour essayer de trouver des solutions avec le secteur hôtelier.

M Clerckx : Je demande le vote. Taxez seulement, un jour on sera dans un désert économique et il n'y aura plus rien à partager. M. Balsat, ce ne sont pas les actionnaires qui vont payer, ils vont juste augmenter le prix de la chambre.

Adopté / Aangenomen.

A voté non : M. Clerckx.

17. Règlement-taxe sur les surfaces de bureaux ; modification du règlement.

M. le Président : Actuellement, on demande 8€/m². Nous avons décidé de suivre modèle d'Evere, en proposant une tarification différente si les surfaces sont plus ou moins de 250m². Il y a une petite augmentation pour les surfaces de moins de 250 m², et une plus grosse pour celles de plus de 250m². Le Collège a décidé d'augmenter à 9,50€ pour les surfaces de moins de 250m² et à 14,50€ pour les autres. On est en moyenne au même niveau que certains et toujours plus bas que la plupart. Cela permet d'augmenter encore une fois des recettes structurelles de la Commune.

M Clerckx : C'est encore plus choquant que l'augmentation précédente. Les augmentations sont encore plus grandes, alors que notre pays a un gros problème de compétitivité par rapport à nos voisins directs. Vous augmentés de 64 % la taxe sur les bureaux, de 81,25 sur les surfaces

supérieures à 250m², et 18,75 % pour les PME. La reprise est très faible pour l'instant, nos entreprises sont étranglées. Les PME vont souffrir. On essaie de retrouver une compétitivité et vous les coupez dans le dos. 64 % d'augmentation, c'est scandaleux.

M le Président : Nous, on va pas aller chez les petites gens ou la classe moyenne, on va chez les gens qui doivent contribuer.

M Balsat : M. Clerckx parle de rage taxatoire. Nous avons quatre tours, et non des moindres, qui ne rapportent rien à la Commune. A un moment donné, l'argent pour remplir les caisses, il faut aller le chercher quelque part. La Commune a adapté ses taxes par rapport aux autres communes. Ceci est, selon moi, de la bonne gouvernance.

Adopté / Aangenomen.

A voté non : M. Clerckx.

18. Associations de jeunesse ; octroi de subsides pour 2014.

Adopté / Aangenomen.

19. Autorisation d'octroi d'un subside pour le GAMS asbl dans le cadre du projet Sénégal – Belgique ; des lettres – vidéos filmées pour parler de l'excision.

Adopté / Aangenomen.

20. Abrogation du règlement d'attribution des logements communaux ; adoption d'un nouveau règlement d'attribution des logements communaux.

M. Boikete : Une série de modifications ont eu lieu au niveau du Code du logement bruxellois. Elles ont eu une incidence sur tous les organismes de logements publics, comme les organismes communaux, les CPAS, le Fonds du Logement, les SISP. La mise en œuvre de ce Code du logement a nécessité une série d'arrêtés royaux. Ceux-ci reprennent des règlements-types que les communes, les AIS, les SISP, les CPAS sont tenus de transposer dans leur ordre juridique et interne, avec, en fonction des organismes concernés, une marge de manœuvre qui est laissée, ou non. Pour les logements communaux, on a retranscrit l'annexe 2 de l'arrêté de juillet 2014 qui reprend toute une série de modifications.

Dans les grandes lignes, toute une série de choses se faisait déjà au niveau du règlement d'attribution de Saint-Josse. La Région a fait un benchmark des différents règlements d'attribution dans les différentes communes et a proposé un modèle de règlement-type. Il organise l'attribution des logements selon un ordre chronologique avec des points de priorité. Certains organismes de logements ne travaillaient pas avec des points de priorité, comme à l'AIS de Saint-Josse. Un organisme prévoit la mise en place d'une commission d'attribution des logements. Désormais, l'Administration prépare les dossiers et les soumet à une commission indépendante qui remettra un avis. On prévoit aussi des règles en matière de dérogations. On fixe un seuil pour les dérogations. Cette règle existe déjà chez nous mais n'est pas appliquée. On organise aussi différemment les recours. Avant, les recours se faisaient devant le Conseil communal. Désormais ils se feront directement devant le Collège puisque ce n'est plus celui qui a le « final cut », c'est cette fameuse commission.

Il y a des obligations de reporting. Un rapport annuel doit obligatoirement être fait. Au début de l'année 2015, vous aurez un rapport sur les chiffres et l'état du logement communal. Ça permettra de suivre l'évolution d'un certain nombre de paramètres d'année en année.

Concernant la taille des chambres, comme on ne sait pas construire suffisamment de logements, on repousse les murs. On va pouvoir mettre beaucoup plus de personnes dans des logements comme par exemple, pouvoir mettre des enfants de même sexe de plus de 12 ans dans une même chambre.

Mme Vandenaabeele : Par rapport à l'article 9 sur la possibilité de refuser un logement adapté, il y a une liste de raisons qui ne sont pas considérées comme motivées, qui me paraissent très strictes. Par exemple, la localisation n'est pas acceptée, l'absence d'équipement, les performances énergétiques, la question de l'étage...

M. Boikete : On a été confronté à des situations absurdes. Des personnes refusaient un logement parce qu'ils avaient une gazinière à disposition et pas une taque électrique, ou qu'ils n'aimaient pas le quartier, alors que ces personnes étaient dans l'urgence. Une personne a refusé cinq fois un logement. C'est pour faire comprendre que tout le monde est à la même enseigne, sinon il est possible de trouver une solution ailleurs. La santé, l'âge de la personne sont pris en compte dans le choix du logement.

M. le Président: Y a-t-il d'autres articles qui rendent compte de cette demande ? Dans les éléments qui ne sont pas à prendre comme motivation suffisante, on parle effectivement de l'étage du logement.

M. Boikete : Énormément de personnes refusent un logement parce que ce serait trop haut. Quand c'est justifié, on demande une vraie justification, pas juste un certificat médical.

M. Balsat: Quant à l'étage du logement, je pense qu'il faut être un peu explicite. J'imagine que vous n'allez pas envoyer une personne d'un âge certain au quatrième étage d'un immeuble sans ascenseur, ça tombe sous le sens.

M. le Président: Existe-t-il, dans ce règlement, un dispositif pour les personnes qui ont un problème lié à un handicap pour monter les étages ? On pourrait l'amender de sorte à ce qu'un refus pour cause d'étage soit motivé par des raisons d'âge ou de santé. Par rapport à la localisation, il y a parfois un problème de mobilité également.

M. Balsat : Quand vous invitez une personne à solliciter un logement, comme ça se passe ?

M. Boikete : Il faut envoyer un courrier simple et un recommandé.

Mme Genot : Une question sur la condition indépendante. Comment va-t-elle être constituée ? Elle a pas mal de prérogatives dans le nouveau règlement.

M Mouhssin: Dans l'article 2 sur les conditions générales au registre des candidats-locataires, le deuxième point indique qu'aucun membre du ménage ne peut posséder en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit un bien immobilier affecté au logement ou à usage professionnel. A quoi correspond l'usage professionnel ? Si je suis propriétaire d'un commerce, je ne peux pas avoir de logement? Considérer qu'un petit indépendant qui a un bien immobilier dans lequel il travaille l'empêche de bénéficier d'un logement communal, ça me paraît étrange.

M. Boikete : C'est la même chose pour les SISP, les AIS, ce sont des règles qui s'appliquent partout.

M le Président: L'idée, c'est que tout propriétaire ne doit pas être prioritaire pour disposer d'un logement social. C'est un choix qui a été fait pour donner plus de place aux autres.

Adopté / Aangenomen.

21. Fixation de loyer d'un appartement comportant 1 chambre à coucher situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Botanique, 65; catégorie rénovation d'îlots.

Approuvé/Aangenomen.

22. Immeuble sis 6 , place Quetelet à Saint-Josse-ten-Noode; aliénation.

Approuvé/Aangenomen.

23. Local situé au rez-de-chaussée dans un immeuble sis 65 rue Botanique; changement d'affectation en logement.

Approuvé/Aangenomen.

24. A.T.L. (Accueil Temps Libre); plan d'action annuel.

M. Mouhssin: J'ai lu le rapport d'activité 2014 de l'Accueil Temps Libre. Il y a pas mal de missions qu'ils s'étaient fixés qu'ils n'ont pas pu rencontrer. Quand on regarde le plan d'action annuel, il y a une longue liste d'actions qui doivent être menées, plus importante qu'en 2013-2014. Je m'en inquiète.

M. le Président: Un autre mi-temps pédagogique va être engagé pour suivre ce dossier.

Adopté / Aangenomen.

25. A.T.L. (Accueil Temps Libre); rapport d'activité; année 2013-2014.

Approuvé/Aangenomen

26. La Nouvelle École; règlement d'ordre intérieur modifié; approbation.

Approuvé/Aangenomen

27. École Arc-en-Ciel; règlement d'ordre intérieur.

Approuvé/Aangenomen

28. Autorisation d'octroi d'un subside pour l'asbl Turkish Lady pour l'achat d'instruments dans le cadre du projet fanfare du Contrat de Quartier "Axe Louvain".

Approuvé/Aangenomen

29. Liquidation de subsides pour l'asbl Rassemblement des jeunes progressistes.

Approuvé/Aangenomen

30. Budget communal pour l'exercice 2015.

M. le Président: Une bonne nouvelle, c'est que le budget est déjà à l'équilibre avant d'arriver à 2018, de 102.550,37€. Au cumulé, nous arrivons à un montant de 6 846 800,25 €. Seconde bonne nouvelle, le budget est déposé avant que l'année budgétaire soit entamée. C'est un fait exceptionnel et va nous permettre de travailler autrement. Les fonctionnaires vont pouvoir travailler dans de très bonnes conditions de travail. Nous allons pouvoir beaucoup plus facilement implémenter toutes les nouvelles politiques. Le budget a pu être atteint à travers toute une série de mesures.

En voici quelques unes : réduction de la facture énergétique, la rationalisation du patrimoine qui consiste à vendre et à acheter au même moment, contention de la dotation vers la zone de police. Il y a eu à peine 250.000 € d'augmentation en 2015. Nous avons pu faire un effort vers le CPAS de 270.000 € pour venir éventuellement en aide aux chômeurs qui viennent en RIS. Dans les chiffres au niveau du budget de fonctionnement, il augmente à peine de 2,16 %. Au niveau du personnel, les salaires sont en augmentation d'1,61 %. Au niveau des recettes, il y a une augmentation de l'ordre d'1.600.000 €. L'essentiel des augmentations vient des hôtels et des bureaux. Pour le reste, la commune va pouvoir mener à bien ses projets. Je me permets d'en signaler quelques uns. Les trois crèches vont continuer à faire l'objet d'un travail intensif au Collège. Deux crèches vont être construites dès 2015 rue Liedekerke, avec la crèche flamande, mais aussi la crèche francophone avec des logements à l'étage. En matière de crèches et de logements toujours, huit logements vont être inaugurés en 2015 chaussée de Louvain.

2015, c'est l'année de la finalisation de l'acquisition des deux bâtiments phares destinés à la construction de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. La chapelle est quasi-acquise puisque nous avons déjà signé un pré-accord. et nous finaliserons l'acquisition de l'ancien cinéma Marignan dans le courant de l'année 2015. 2015 sera aussi l'année où nous lancerons les premières actions pour penser et réfléchir à la construction de cette Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. L'inauguration au premier trimestre d'un nouveau service communal devant aider les propriétaires à atteindre les primes à la rénovation et à l'énergie est inscrite au budget. Dans le cadre du contrat de quartier durable Louvain, nous avons eu droit à une manne qui nous a permis de créer un tout nouveau service, qui est déjà en place mais que nous présenterons au premier trimestre 2015. Autre projet phare, le renforcement des politiques d'accès aux sports. On fera tout pour permettre aux enfants qui ont envie de faire du sport dans les clubs sportifs de pouvoir le faire. En 2013, 100€ était mis à disposition de ceux qui étaient encore aux études, en 2014 nous sommes passés à 150€ et on ira jusqu'à 200€ en 2015. Une quantité devra être payée par les familles mais nous participons à hauteur de plus de 50 %. La première maison communale des enfants rue Godefroid de Bouillon va être créée. Cette maison va accueillir des enfants de 4 à 13 ans. Son objectif est de donner la possibilité aux enfants, dès le plus jeune âge, de ne pas traîner dans la rue et d'éviter le décrochage social, et de faire en sorte qu'ils puissent s'épanouir au mieux. On pourrait parler de bien d'autres projets mais ce serait trop exhaustif.

Mme Genot : Sur la forme, nous avons eu une discussion très sereine et technique en commission. Vous nous aviez promis de nous envoyer par mail dans la journée la note de politique mais nous ne

l'avons pas reçue. Nous avons découvert la note de quinze pages sur le banc. Normalement, la discussion budgétaire, c'est la discussion de l'année, pendant laquelle on se penche calmement sur les grandes intentions, ce qu'on va faire en 2015. Lorsque la note arrive à la dernière minute sur les bancs on n'a pas envie de voter. Je regrette que les paroles données ne soient pas respectées.

Par contre je me réjouis qu'on ait ce budget en 2014 et qu'on puisse en discuter à temps. Sur le fond, est-ce que les grandes paroles qu'on a entendues toute l'année se reflètent effectivement dans les chiffres ? C'est à ce moment-là que l'on s'aperçoit si les priorités se reflètent dans les budgets. Les signaux ne sont pas toujours faciles à percevoir. Le premier élément dont on se réjouit, c'est que l'année passée nous étions très inquiets par le projet d'acheter une nouvelle Maison Communale, budgétisée à 8.000.000 alors qu'il en aurait fallu beaucoup plus pour concrétiser le projet. Nous sommes contents que ça ait été abandonné.

J'aimerais bien qu'on nous présente l'addition de toutes les études qui ont été faites pour l'acheter. Je pense qu'on a quand même engagé des sommes assez conséquentes pour une Commune comme la nôtre dans ce cas.

En 2015, vous nous dites qu'on va rationaliser nos propriétés. Soyons clairs, les sommes sont complètement surestimées. Le budget repose sur des projets de vente assez optimistes. L'équilibre dont on parle me semble un peu construit sur du sable. Une série de recettes sont fragiles. Mon collègue, Frédéric Roekens, s'inquiète, par exemple, des rentrées au niveau de la politique de stationnement qui sont nettement inférieures à ce qui était prévu. Par rapport aux parkings, les litiges grèvent ce qu'on pourrait attendre d'eux. Le budget est à un équilibre fragile. Quand on voit les grosses masses budgétaires dégagées, vous avez freiné l'augmentation. La politique de caméras est assez coûteuse. Autre gros budget de la Commune, la politique du CPAS. Depuis 2012, on rabote. Si ça témoignait de l'excellente santé sociale de la Commune, on s'en réjouirait mais ce n'est pas le cas. Vous avez dit qu'on pourrait augmenter à l'ajustement budgétaire, il est important que, dans une Commune comme la nôtre, que le CPAS reste un peu le chouchou de nos politiques. Il répond à des situations particulièrement poignantes. On ne peut pas se permettre de faire des économies à cet endroit-là. C'est un outil en matière d'insertion des jeunes. En matière d'enseignement, quand on voit les budgets, il faut arrêter de parler des projets, et que que les choses avancent une fois pour toute. Autre souci, le cadre de vie. Ce n'est pas que la propreté, c'est aussi le bien-être des voiries, la verdurisation des espaces. Le projet n'est pas très fort. On distingue une volonté d'avancer sur plus d'événements, mais ça ne veut pas dire qu'il faille tomber dans une démarche un peu bling-bling au détriment de politiques plus structurelles pour nos habitants. On a noté avec régularité les investissements qui sont faits en matière de sécurité incendie. On espère que ces investissements ne devront pas servir, mais ils sont indispensables. On a noté un effort en formation du personnel. Ça vaut la peine qu'il y ait un vrai projet derrière. En petite enfance, il semble y avoir un projet structuré, ça vaut la peine que ça soit aussi le cas dans d'autres domaines. Pourquoi cette volonté d'installer des compteurs à radio-fréquence dans les logements ? Ils coûtent plus cher.

Pour terminer avec la mobilité, on ne peut pas dire que la situation de la circulation s'améliore à Saint-Josse. Qu'en est-il de la poursuite du Grenelle de la Mobilité, dont je n'ai toujours pas vu le début ? Une des grosses lacunes de la commune, c'est la recherche de subsides. Nous sommes dans les conditions pour en recevoir un maximum vu la situation. Vous aviez, en début de législature, évoqué le fait d'avoir engagé un champion de la poursuite des subsides, mais aussi un champion de la dépense des subsides. Il faut continuer ce projet.

M. Clerckx : Lorsque j'ai reçu ce budget, j'ai commencé par être très content : il n'avait « que » deux mois de retard. Il y a d'autres points positifs. On a constaté les efforts qui sont faits en matière propreté et qui vont continuer. La vente d'une partie du patrimoine communal en est un autre, mais je pense que vous pourriez aller plus loin dans ces ventes. On poursuit des efforts dans le rattrapage du retard au niveau des crèches. Les efforts en matière d'écoles sont aussi très positifs. Une chose que je pensais positive était le léger boni. La solution facile que vous avez choisie est de prendre l'argent dans la poche des sociétés. A un moment, il n'y aura plus d'argent dans leur poche, si on

continue. C'est elles qui nous permettent de maintenir les services sociaux qu'on procure, en ayant des sociétés qui engagent du personnel. Le Gouvernement Fédéral a compris qu'il devait baisser les charges sur les entreprises, parce que notre pays n'est plus compétitif par rapport à d'autres pays. Il n'y a pas de raison que les entreprises locales n'engagent pas d'habitants de Saint-Josse. Une des clés, c'est la formation de nos jeunes. Mais s'attaquer par une vue à court terme aux entreprises, augmenter la charge des taxes de 2.900.000 d'un coup sans même le phaser, je ne trouve pas ça très responsable. J'aurais préféré un léger déficit avec un peu d'efforts pour serrer la ceinture, surtout vis-à-vis des PME.

M. Balsat : Je me souviens du dernier budget 2014, je m'y étais opposé. Cette année-ci, je vois qu'il y a une vraie volonté dans le chef de nos dirigeants de vouloir guérir le malade. Les 19 communes sont dans la même situation. Il faut analyser ce budget avec une autre sérénité et une autre vision. Quand on regarde les différents postes, on y remarque effectivement une rationalisation de beaucoup de postes dans différents secteurs. Il faut aller chercher l'argent quelque part, il n'y a pas de secret. Aujourd'hui, Saint-Josse s'inscrit dans une logique où elle essaie de faire de son mieux. Il y a peut être une surévaluation des biens mis en vente.

M. le Président: L'impact de l'extraordinaire est infime. Les dossiers de surestimation des budgets n'ont pas un impact important sur le budget ordinaire. L'impact se mesure au niveau de la charge sur le budget ordinaire.

M. Balsat : Comme l'a dit Mme Genot, on a vu un budget 2015 en 2014. J'ai le sentiment que ceux qui gèrent aujourd'hui notre commune doivent gérer le passé. On va vendre des biens qui ont été acquis à l'époque à un prix surévalué. A l'époque, on a acheté des bâtiments qui ne valaient pas le prix auquel on va les revendre aujourd'hui. Je vais donner un petit « oui » au moment du vote.

M. Mouhssin: Sur la question du FRBTC, l'année passée, nous avons un long débat sur les 3.000.000 € qui auraient dû servir au boom démographique. Où en est le dossier ? Avez-vous toujours l'intention d'acheter un nouveau bâtiment pour déménager la Commune ? Ensuite, je voudrais souligner que, par rapport à ce qui était prévu dans le budget de la Police et des CPAS, les moyens qui ont été mis dans la Zone de Police dépassent les 2 % par an. Si, cette année, le budget prévu pour le CPAS est de 2.460.000 €, si la courbe avait été la même que pour la Police, le budget aurait dû être de 2.800.000 €. Vous semblez mettre la priorité sur la sécurité, reconnaissez-le. Je souhaite également souligner le point concernant le litige concernant les parkings. Chaque année, vous vous interrogez, vous disiez que vous essayiez de trouver une solution. Dans le cadre de ce litige, il y a deux responsables, la Commune et le Collège. Ça fait encore quelques millions d'euros de perdu. Sur le personnel, si on compare le tableau du personnel, on constate que fin 2013 en termes de statutaires on avait 260 personnes et au niveau contractuel 343. Si on regarde le tableau 2014, je vois une diminution de 14 personnes au niveau contractuel, 13 personnes au niveau du statutaire. Qu'est-ce qui motive cette diminution ? Pour une analyse pointue des besoins personnels, nous avons besoin d'un organigramme. La liste des responsables des différents services avec leurs numéros de téléphones sur le site internet n'est pas un organigramme.

M. Mohammad : Le groupe CDH se félicite de ce budget. Nous sommes une des rares communes Bruxelloises à ne pas se retrouver sous la tutelle Régionale. Nous tenons à saluer et souligner le fait que les frais de fonctionnement de personnel et de La Zone de Police restent stable. Nous refusons de faire subir les conséquences de la crise aux citoyens. Nous avons choisi, comme l'année dernière, de ne pas augmenter l'IPP, de garder le taux du précompte immobilier inchangé, de maintenir le niveau de services offerts aux citoyens, de ne pas sacrifier le personnel communal, de mieux prévoir les travaux publics par une planification basée non plus sur l'urgence mais sur l'état général d'un dossier. Ce qui permet, notamment, de faire l'évaluation des besoins et une gestion des coûts permettant d'éviter au maximum les mauvaises surprises. La non-répercussion du budget sur les

ménages ten-Noodois est décision courageuse. Le groupe CDH insiste aussi pour que le collège anticipe les répercussions possibles du saut d'index. Ne perdons pas de vue qu'en plus des indexations à réaliser pour le salaire du personnel communal et du CPAS, il y a les frais de personnel de la Zone de Police, dont le budget est consacré à 75 % à son personnel. La somme totale à déboursier pourrait tourner aux alentours d'1.530.000 € à trouver pour 2016. Ici encore, les citoyens ne sont pas responsables et ne doivent pas, par conséquent, subir les effets pervers d'une telle situation. Gouverner, c'est prévoir. Le devoir du politique est donc de repenser le budget et de dépenser de manière intelligente l'enveloppe publique. Des problèmes de trésorerie pourraient affecter, semble-t-il, le CPAS, à cause des décisions du Gouvernement Fédéral et sa chasse aux chômeurs qui sont montrés du doigt comme étant, en partie, responsables de cette crise. Nous le regrettons profondément. Nous remercions le Président du CPAS dans sa volonté d'encadrer la population la plus fragilisée, en ce compris les chômeurs afin qu'ils ne subissent pas les inconvénients d'une telle situation. Pour gérer les finances communales en bon père de famille, il nous est nécessaire d'adopter davantage une politique économique structurelle, et donc une opération one-shot permettant d'assainir les finances communales. Dans les années qui suivent, le groupe CDH insiste pour que le collège veille à ne pas alourdir la dette communale, à gérer plus efficacement le patrimoine communal et à devenir un modèle de la bonne gouvernance en Région Bruxelloise. En l'occurrence, il y a un marché public d'achat d'énergie verte qui débutera le 1^{er} janvier 2015. Il réduira les factures énergétiques. Il s'agit d'un pas important dans la bonne gouvernance, mais une réflexion approfondie doit être menée quant aux autres économies possibles de façon durable. Le groupe CDH reste vigilant pour les années à venir et reste attentif à faire respecter les engagements conclus lors de l'accord de majorité. Le groupe restera également attentif à la croissance constante de la dotation de la Zone de Police. Les autres niveaux de pouvoir ne peuvent exiger un équilibre budgétaire sans porter une attention particulière à la situation spécifique des communes, et en particulier, la nôtre. Nous espérons pouvoir dès octobre 2015 avoir l'opportunité de débattre du budget 2016.

M. le Président : Nous avons momentanément renoncé à l'achat du bâtiment Ethias mais ne renonçons pas à l'idée de travailler à mieux accueillir nos administrés. Pour la politique de rationalisation du patrimoine, j'ai toujours dit qu'une commune de cette taille doit pouvoir gérer un certain nombre de mètres au carré. On a voulu d'un côté vendre du patrimoine et de l'autre acheter. Des situations comme celle la vont permettre d'éviter que nous payions tout le temps des intérêts. En ce qui concerne les parkings et le stationnement, les dossiers sont loin d'être simples. Sur la Police, l'État Fédéral a diminué la dotation pour notre zone de police. A propos du CPAS, des mesures ont été prises au niveau Fédéral, qui permettent d'augmenter les dotations du CPAS, mais d'autres mesures sont très graves : les demandeurs d'asile éprouvent des difficultés à obtenir des aides, les exclusions du chômage... Dans l'enseignement, on investit partout. Nous faisons des efforts pour prendre en charge des enfants en plus, en collaboration avec les communes avoisinantes. C'est courageux de la part des communes qui se sont engagées. Sur le cadre de vie, le bien-être, la verdurisation, peut-être qu'on ne l'a pas bien exprimé mais les efforts qu'on fait en propreté, je passe. Des fleurs dans les rues de Saint-Josse, on le fera. En 2016, dans le cadre d'une étude qu'on lance en 2015, nous allons être producteurs de notre mobilier urbain. La Commune de Saint-Josse sera exemplaire.

En matière culturelle, il y aura une exposition devant la Maison Communale, le Oh ! Festival ouvert à tout le monde, dans les rues, avec des acrobates, du théâtre, des concerts, avec tous les arts, le gospel ... Quand on a une population modeste, il faut pouvoir offrir aux habitants la possibilité de se changer les idées.

Sur la mobilité, nous avons pris du retard mais nous venons de désigner l'opérateur qui va porter pour nous le Grenelle de la mobilité.

Subsides, nous ne sommes pas les champions mais on travaille bien dans le domaine. Rappelons qu'on a été chercher entre 13 et 15 millions de la Région et du Fédéral pour le contrat de quartier durable. On a un accord de principe avec la Commune de Schaerbeek, mais surtout avec la tutelle

Régionale, pour obtenir le contrat de quartier régional pour le quartier Nord.

Sur la question des personnes, ce sont des ETP. Je vais vérifier ça de plus près.

Guérir le malade en convalescence, on est debout en ordre de marche. Nous avons créé des recettes structurelles et réelles : 2.900.000€ d'augmentation de recettes structurelles.

M. Clerckx, je terminerai par vous. On dit que la sécurité est ma priorité. Je descend de 20 % le budget de fonctionnement. Charles Michel descend de manière linéaire tous les budgets. Vous nous faites un reproche, vous nous dites que les grandes entreprises ne sont pas immunisées par notre exercice. Vous êtes dans l'exagération. Au moment où les uns font porter les efforts de la crise sur une partie de la population et immunisent les nantis, nous, on fait payer plus à ceux qui ont plus. Ce que vous voulez dire c'est qu'il ne faut pas aller chercher l'argent là où il y en a de trop.

M. Clerckx : 100.000 euros pour des fleurs, s'il vous plaît.

M. le Président : Ce ne sont pas pour des fleurs, c'est pour l'achat de matériel.

M. Clerckx : Si vous avez un problème de budget, vous n'allez pas pomper les entreprises. A mon avis, si je vais parler avec des petits hôteliers en les qualifiant de nantis, je vais être mal reçu.

Mme Genot : Sur les subsides, si j'entends bien, on a perdu les 3 millions du FRBTC. C'était à affecter pour lutter contre le boom démographique. On a loupé le précédent appel, c'est regrettable. C'est une bonne chose qu'on ait un bon contrat de quartier. Si on n'en dépense qu'une partie, c'est assez regrettable. Certains services ont besoin d'être soutenus, évalués. La gestion des subsides est importante pour nous.

M. le Président : On a serré les rampes pour limiter le nombre d'exercice, notamment au niveau de l'immobilier. Cela dit, nous obtenons ces contrats de quartier. Pour l'essentiel des projets, ils font tous l'objet d'un subside. Nous sommes sur la balle à chaque fois. La somme d'1.400.000€ ne sera plus assurée par le Fédéral, nous avons rencontré le Régional pour trouver une solution avec eux. Pour la politique des grandes villes, nous défendons le maintien du personnel.

Adopté / Aangenomen.

Ont voté non : M. Clerckx, Mme Genot, M. Mouhssin et Mme Vandenabeele.

31. Administration centrale ; Urbanisme ; étude prospective concernant le quartier Nord ; mission complémentaire ; approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter ; procédure négociée sans publicité ; application de l'article 26 § 1^{er} ter, 2^o a) de la loi du 15 juin 2006.

M. Clerckx : L'objectif est de concentrer les carrés dans un Pink Square ?

M. le Président : Le bureau d'étude travaille sur différentes formules. Il s'agit de la rénovation globale du quartier et de mieux situer la place de la prostitution dans le quartier.

M. Mouhssin : J'aurais voulu que vous présentiez le projet.

M. le Président : Il y a aura une présentation dans le courant du 1^{er} trimestre.

Mme Vandenabeele : Comment est-il tenu compte des avis des habitants ?

M. le Président : Le bureau d'étude interroge les habitants.

Mme Genot : On ne voit pas du tout de projet de consultation des habitants.

M. le Président : Ici, c'est le rapport complémentaire. Avant de nous positionner, nous pensons qu'il est important d'avoir tous les éléments qui manquent.

M. Mouhssin : Vous parliez du fait que le Collège voulait s'inspirer de ce qui se fait à Anvers avec des zones piétonnières.

M. le Président : Un des scénarii est une rue piétonne fermée. D'autres scénarii sont possibles.

M. Mouhssin : Sur le grand principe, c'est une des choses qu'Écolo réclamait depuis longtemps. On avait interpellé à maintes reprises votre prédécesseur. Ici, ça va un peu plus loin puisque, apparemment, on détruirait l'îlot.

M. le Président : Je n'en sais rien. C'est le job du bureau d'étude d'affiner les possibilités.

M. Mouhssin : Un changement de mobilité dans le quartier change tout à fait la dynamique dans le quartier. Encore une fois, ça fait un peu brouillon mais l'ensemble du dossier est-il disponible auprès du Secrétaire communal ?

M. le Président : Nous n'avons pas encore tous les éléments.

Adopté / Aangenomen.

Ont voté non : Mme Genot, M. Mouhssin et Mme Vandenabeele.

32. Tour Astro ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

M. Balsat : Le 16 décembre dernier, un premier incident s'est produit concernant la Tour Astro, la future tour vouée à héberger prochainement Actiris. Un autre événement s'est produit ce week-end : des poutres volaient. J'ai plusieurs questions : quelles seront les mesures prises par la Commune, hormis fermeture du chantier, quelles sont les conditions imposées au promoteur de l'immeuble pour reprendre les travaux, quid de la santé de la victime, quelle garantie pour la sécurité des riverains et des usagers du périmètre, qui va payer la note, un planning est-il prévu pour rouvrir la rue de l'Astronomie et les rues voisines afin de permettre à tout un chacun de retrouver un certain confort.

M. Mouhssin : Quelles sont les mesures que la commune a pris pour accompagner un certain nombre de citoyens et d'entreprises qui se retrouvent dans une situation difficile. A qui seront facturés les coûts des mesures qui seront prises ? Quid de la responsabilité du propriétaire et de l'entrepreneur ?

M. le Président : Ce dossier est un véritable scandale. Des gens se foutent de la gueule du monde. Quatre à cinq personnes ont des téléphones, un premier a le chantier et puis il y a des sous traitants. Le contact avec la Commune est compliqué. Tout de suite on a eu des incidents. J'ai demandé que la rue Bériot soit fermée dès le début du chantier. Des réunions ont eu lieu et la rue n'a été que partiellement fermée, puis rouverte. Mardi passé, une vitre est tombée de la Tour Astro. Une personne a été blessée, j'ai fait arrêter le chantier immédiatement.

J'ai demandé qu'un certain nombre de mesures de sécurisation du chantier soient prises par l'entreprise et fait déterminer un périmètre d'exclusion. Dans les jours qui ont suivi, au lieu de se remettre au travail, on a décidé de remettre en question la décision que j'ai prise.

Samedi, j'apprends qu'une plaque de 50kg est tombée. Si on n'avait pas fermé la rue, on peut aisément imaginer ce qui se serait passé. En fait deux plaques sont tombées et une autre plaque était

branlante. Les pompiers ont fait un travail remarquable. J'ai, dans la foulée déclenché le plan d'intervention psychosociale, le plan d'urgence au niveau local.

Je suis mobilisé par cette affaire parce que la situation présente un danger réel. A Londres, je n'ai jamais vu un chantier, tout est tellement hermétique, sécurisé. A Bruxelles, c'est un vrai scandale. Ce n'est pas moi le coordinateur de tout ça, quelqu'un est payé pour ça. Samedi, j'ai exigé des entrepreneurs qu'ils installent un filet tout autour de la Tour Astro. Immédiatement, on a eu des résultats. Les entreprises qui n'étaient pas mobilisables sont mobilisées soudainement.

Deuxième élément, la sécurisation de tout le périmètre. Nous avons étendu la demande de piétonnisation sous forme de tunnel sur l'ensemble de la rue Bériot pour permettre aux activités de la Commune et de la Police de pouvoir reprendre. Personne ne se rend compte du travail qui a été fait depuis mardi passé. Nous avons demandé qu'un tunnel piétonnier puisse être construit du côté de la rue Bériot et de la rue Saint-Alphonse. Douze à treize immeubles ont été identifiés. Le centre de crise a été organisé à partir de la rue de l'Union, tout près. A 15h30, j'ai rencontré les familles et leur ai annoncé qu'elles devaient quitter leur domicile. Certaines sont allés auprès de leurs proches, d'autres n'avaient pas de possibilité, nous les avons redirigés vers des hôtels. Aujourd'hui, tout le monde est logé.

A l'heure où je vous parle, nous sommes dans un objectif de sécurisation de la Tour. Si on ne sécurise pas, il risque d'y avoir d'autres incidents demain. En attendant la construction d'un tunnel, nous exigerons des barrières Heras tout autour. Je ne suis pas d'accord avec la zone piétonne aux abords de la rue de l'Astronomie. C'est une erreur technique d'avoir mis le passage piéton à cet endroit. A l'heure où je vous parle la société responsable a été mise en demeure de sécuriser le site et la Tour. Elle y est occupée pour l'instant. Par rapport au propriétaire, nous l'avons enjoint de prendre contact avec leur bureau d'assurance. Par rapport aux commerces, on a demandé qu'ils puissent porter une requête devant le Tribunal du Travail ou le Tribunal de Première Instance. Aujourd'hui, j'en suis à ce qui est cardinal à mes yeux : la sécurité. Je préfère un peu de retard et de désagrément dans le chantier que du sang dans les mains. Je vais évaluer avec l'équipe qui m'entoure, pour la fin de semaine, si les choses avancent dans le bon sens, si les familles peuvent réintégrer leur logement. L'avis des pompiers est important.

M. Clerckx : Il y a le danger des éléments qui pourraient tomber, mais qu'en est-il d'autres dangers moins visibles, comme l'amiante ?

M. le Président : La question a été posée et fait l'objet d'une attention particulière. Bruxelles Environnement va faire une intervention de contrôle.

M. Mouhssin : Dès le départ, j'ai eu l'impression que ce chantier ne respectait pas un certain nombre de règles. J'avais demandé qu'on installe des couloirs de contournement. La situation qu'on connaît aujourd'hui est sans doute due en partie à un certain laxisme de la part des autorités publiques. Elles auraient dû être plus fermes à l'égard du respect du RRU.

M. le Président : Je suis d'accord, je ne suis vraiment pas content. Ce qui s'est passé est inadmissible. J'ai pris conscience que le degré d'intérêt dans les dossiers dépend de chacun. Nous serons vraiment attentifs en interne. Des gens ont des compétences, les miennes ne sont pas suffisantes.

M. Mouhssin : Vous avez dit que dès le départ, vous aviez demandé, en tant que Bourgmestre, que la rue Bériot soit fermée et elle ne l'a pas été.

M. le Président : Je ne me suis pas rendu compte de ce qui s'est passé, elle était un peu fermée et a été ouverte un peu plus tard. Je me disais que le chantier était en pause. Des réunions se sont tenues et ils ont considéré que ce serait suffisant. Pour finir, j'ai pris la décision de prendre un arrêté pour interdire le chantier. Je ne serai pas agréable avec l'entreprise incriminée. Encore aujourd'hui un

contremaître explique que ce n'est pas si dangereux, avec devant nous quelque chose qui tombe. J'ai expliqué aux entreprises que leur seule logique était le profit, au détriment de la sécurité.

M. Balsat: Je présume que si le promoteur a passé le cap de la Commission de concertation, c'est qu'il a dû donner toutes les garanties nécessaires, même si ce n'est jamais que du document. Cela dit on a constaté que les promoteurs faisaient les choses crescendo. Un autre aspect dont il faudra tenir compte une fois que la sécurité sera garantie, ce sont les nuisances sonores. Il y a du boucan à 22h30.

M. le Président : Une période de quatre jours a été autorisée pour terminer un chantier pour des raisons de sécurité.

La séance est clôturée à 22h53.